

Arrêté communal d'ouverture de l'enquête publique

N° 2023-9.1-400 par la commune de Tullins en date du 17 août 2023

Commune de Tullins

Enquête publique relative à mise à jour du plan et du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

Etabli par la commissaire enquêtrice le 28 novembre 2023

A l'attention de la Commune de Tullins

Commissaire enquêtrice : Madame Pascale Poblet

(Par décision de la commune de Tullins par arrêté 2023-9.1-400 du 17 août 2023)

Enquête publique conduite du 16 octobre au 31 octobre 2023

Siège de l'enquête publique : Mairie de Tullins

Clos des Chartreux – 38210 Tullins

Communiqué à Monsieur Gérald Cantournet,
Maire de Tullins

Le mardi 28 novembre 2023



Les conclusions motivées et l'avis donné dans ce document sont issus de l'enquête publique que j'ai menée sur la mise à jour du plan et du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux de la commune de Tullins, demandée par la commune de Tullins et pour laquelle j'ai été désignée le 17 août 2023 par arrêté de Monsieur le Maire de Tullins.

J'ai rencontré Monsieur Gillet, Directeur Général des Services, Madame Pasquier, chargée de démocratie participative et de développement durable, et Madame Bourrillon, auteure du document proposant la mise à jour de la voirie communale de Tullins.

Comme indiqué dans le rapport d'enquête remis à Monsieur Le Maire, l'enquête s'est déroulée en Octobre sur 16 jours. La publicité ainsi que les supports d'information ont été correctement mis en place. Les moyens de réception des observations ont été mis en place, registre, permanences, messagerie.

J'ai ainsi constaté la régularité de la procédure d'enquête publique et la légalité structurelle résultant du dossier soumis à l'enquête par les services de la commune.

J'ai remis aux services de Monsieur le Maire le Procès-Verbal de Synthèse, ainsi que le rapport d'enquête dans les délais impartis, ayant ainsi respecté de mon côté la procédure réglementaire.

Le dossier constitué par Madame Bourrillon et validé par la commune a servi de base à l'enquête publique.

J'ai pu constater qu'un travail de fond a été mené pour préparer ce dossier : rappel du cadre réglementaire, rappel de l'historique des voies de la commune, état des lieux très détaillé et très critique. Toutes les voies semblent être répertoriées, avec les éléments requis :

- Numéro
- Nom
- Point de départ,
- Point d'arrivée
- Longueur enregistrée lors du dernier état des lieux en 1999
- Les observations si besoin

Toutes les modifications proposées par rapport au dernier classement de 1999 sont expliquées et commentées en amont du tableau complet.

Trois types d'action sont mises en évidence :

- Ajustement simple, ne nécessitant aucune action administrative
- Modification nécessitant un vote en conseil municipal et une délibération
- Une action auprès des propriétaires prise en compte dans la présente enquête.

Afin de compléter parfaitement le tableau de classement, des ajouts ont aussi été prévus, ainsi que la prise en compte des places et parkings et l'usage du type voie verte afin de trouver une classification adaptée à certains chemins.

L'enquête a stipulé de façon évidente les points qui seront à traiter avec les propriétaires et la population a été informée du projet par tout moyen : affichage, réunion d'information, lettre recommandée.

Les habitants et riverains ont bien participé à cette enquête, avec intérêt et respect. L'enjeu voirie d'une commune est à considérer comme important, ainsi que sa valeur patrimoniale.

Plusieurs riverains se sont inquiétés de la proposition de vente de certains tronçons de voirie désaffectés. Je leur ai suggéré de se rapprocher de la commune dès la conclusion administrative de ce dossier.

Il est à regretter que la précédente mise à jour de la voirie de 2003 n'ait pas été suivie des régularisations prévues, celles-ci n'ayant pas été retrouvées et on l'imagine non prises en compte.

De même les remontées sur l'inconfort de la lecture du dossier en mairie (lieu, lumière, place) sont à prendre en compte dans le fonctionnement d'une éventuelle autre enquête. Il est primordial que les usagers soient en possession du maximum de moyens pour donner leur avis. Je prends le parti que les personnes intéressées ont trouvé un autre moyen pour se manifester (messagerie, permanence).

Cependant, je considère que la proposition de classement des voies de Tullins est légitime par rapport à l'usage qui est fait des différentes voies, que leur histoire a été utilisée à bon escient pour en demander une éventuelle modification et que les habitants ainsi que le conseil municipal ont eu tous moyens pour valider ce tableau.

Des régularisations ont été abandonnées, suite aux remarques des riverains. Ces décisions entrent dans la fonction première d'une enquête publique et ce point est à remarquer favorablement.

Un lieu n'a pas été traité dans le dossier initial et est noté dans le retour de la commune. Il convient d'intégrer ce point à l'enquête (St Jean de Chépy).

Nombreuses sont les remarques remontées qui ne sont pas soumises à l'enquête. La réponse de la commune, demandée malgré cela, sera à respecter.

En conclusion, j'émet :

- Une réserve : intégrer le point de la voirie du quartier de Saint-Jean de Chépy aux actions de mise à jour du plan de voirie de Tullins.
- Deux recommandations
 - Donner suite à ces propositions afin de réaliser cette mise à jour du classement des voies de la commune conformément aux propositions de la commune en retour des remarques de riverains. Il est compréhensible que le temps nécessaire à cette réalisation soit long, mais il sera nécessaire de prendre en compte les demandes des habitants de régler certains points soulevés lors de l'enquête.

- Prendre en compte les remontées non soumises à cette enquête, notamment en ce qui concerne l'entretien des chemins classés en PDIPR et ceux qui nécessitent des entretiens plus conséquents afin de sauvegarder leur existence et éviter des dégradations qui pourraient entraîner des dangers pour les riverains.

Compte tenu de ces éléments, des observations en découlant, de la réserve et des recommandations émises,

Je donne un avis favorable à la proposition de mise à jour du plan et du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux de la commune de Tullins, au plan afférent et aux modifications apportées aux différentes voies, places et parkings.

28 novembre 2023

Pascale Poblet
Commissaire enquêtrice

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.